



RISQUE D'EXPLUCTION D'UN LOCATAIRE

Par **MOURENGAIL**, le **18/09/2015** à **12:49**

Bonjour,
Locataire dans un appartement, j'ai donné congé
pour le 17/09/15 au propriétaire cela par lettre simple
avec remise de cette dernière en main propre.

Cependant, le nouvel appartement dans lequel je
devais aménager n'est plus disponible.

D'autre part, je n'ai pas réglé mon loyer du mois de septembre 2015, (250 Euros) L'autre partie
250 Euros
est réglé directement par la caf au propriétaire.

Sans travail et problème de santé, je suis au RSA
je ne sais que faire....

Merci de m'aider